

Visioconférence avec les 6èmeD, dans le cadre du projet OCEANOPOLIS.

Mardi 16 février, 10h30.

Présentation de l'animatrice



Madame Coléou nous met en lien avec Anne Choquet, qui est docteur en droit. Elle enseigne cette discipline à l'Ecole de Commerce, à Brest et travaille aujourd'hui avec un canadien. Ses travaux de recherche concernent la gouvernance de la mer et des régions polaires. Elle a réalisé une partie de ses études aux Pays Bas, à La Haye.

Elle participe à des négociations internationales sur l'Antarctique. Dans ce cadre-là, elle s'est déjà rendue en Australie, au Brésil, aux Etats-Unis... Son plus long voyage c'est la Tasmanie.



Les négociations internationales sur l'Antarctique



C'est quoi ? Ca sert à quoi ?

On y prend des mesures pour protéger les animaux.

Cinquante-quatre pays participent à ces négociations, se mettent d'accord sur des règles à adopter dans chaque pays. Elles ont lieu une fois par an en général, et des réunions informelles les préparent.

Les délégations

Anne Choquet fait partie de la délégation de la France, c'est-à-dire qu'elle la représente. Ils sont sept environ en France. La délégation accueille des diplomates, le directeur de l'Institut des recherches polaires, un représentant du Ministère de l'environnement et des biologistes. (il faut savoir que la délégation des États-Unis compte vingt à trente personnes!)

L'Antarctique

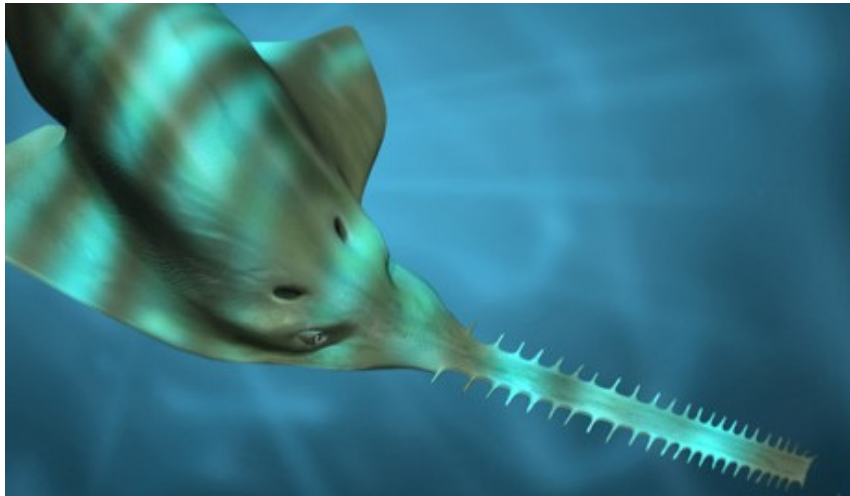
L'Antarctique est au pôle sud. Quatorze millions de kilomètres carrés environ ! (vingt-cinq fois la France)

Arrêter les braconniers

Le braconnage, c'est ici la pêche non déclarée et non réglementée. Prenons par exemple la pêche de la légine :



c'est un poisson des mers australes qui rapporte beaucoup d'argent ! D'autres espèces seront braconnées pour d'autres raisons : animaux de compagnie, tourisme... le poisson-scie, lui, est pourchassé pour la valeur de ses ailerons sur le marché. Il est peut-être moins connu que les dauphins ou les requins, donc moins protégé.



La défense des animaux : règles et sanctions

Eh oui ! Certains animaux sont menacés d'extinction, comme les orques, les tortues, les requins – que nous venons d'évoquer... pour d'autres la pêche n'est pas interdite mais elle est très réglementée et limitée : le requin pèlerin, la raie manta :



Les observateurs ou contrôleurs de pêche, les navires de la Marine nationale et les associations comme Greenpeace, qui défendent l'environnement, essaient de les suivre et de les arrêter mais ce n'est pas toujours facile à gérer sur quatre mille kilomètres ! D'où la coopération nécessaire. Anne Choquet nous parle des bateaux de la Sea Shepherd, qui est une organisation internationale active et engagée, vouée à la protection de la faune marine.

Lorsque le braconnage est constaté, il peut être suivi d'une forte amende, mais aussi d'emprisonnements et d'une saisie du navire.

Les espèces braconnées ne sont pas forcément ramenées dans leur pays, c'est difficile, alors on les confie à des zoos, à des centres de soins, à des structures comme Océanopolis. Et puis certains animaux sont déjà morts...

Anecdote : la rivière Owenduff en Irlande



L'animatrice de notre conférence passe beaucoup de temps dans cet endroit, celui du saumon sauvage – et non pas du poisson élevé dans les fermes aquacoles ! - Une année elle a constaté qu'il y avait un filet de braconnage, alors elle a tout de suite appelé les gardes pêche. Il faut savoir que le saumon sauvage est menacé et que quatre pêcheurs seulement sont autorisés à venir dans ce petit paradis.

Nous avons bien voyagé ce matin !